



Duplicata quittance de loyer

Par **Linette1803**, le 10/01/2017 à 11:13

Bonjour,

Samedi mon mari est allé dans l'agence immobilière avec laquelle nous traitons pour la location de notre maison, et a demandé une quittance de loyer car nous en avons besoin pour l'aide au logement (via l'armée). Seulement nous avons rdv à la banque en suivant et dans le trajet, l'enveloppe qui la contenait a dû tomber sur la route.... Bref nous l'avons perdue, j'ai rappelé l'agence hier pour avoir un duplicata et elle me dit que légalement elle n'a pas le droit de faire de duplicata! Est-ce vrai?

Par **morobar**, le 10/01/2017 à 11:19

Bjr,

[citation] elle me dit que légalement elle n'a pas le droit de faire de duplicata! Est-ce vrai?
[/citation]

Cette réponse est pire qu'un bêtise, prononcée par ignorance. C'est une véritable cxxxie, juste histoire de refuser l'établissement d'un duplicata.

Bref de la fainéantise de quelqu'un qui abuse d'un petit pouvoir pour se gargariser d'ennuyer quelqu'un.

Alors lettre de mise en demeure sous huitaine de préparer cette quittance (aucune preuve de l'établissement de la première) ou duplicata (si on a signé la prise en charge de la première). Sous menace de la saisine du tribunal d'instance en référé pour la fourniture sous astreinte

Par **Linette1803**, le **10/01/2017** à **11:37**

merci de votre réponse rapide. En effet samedi, elle n'a rien fais signer à mon conjoint pour la délivrance de la quittance. Je dois y passer cet après midi pour qu'elle me fasse le duplicata ; j'espère obtenir gain de cause ^^

Par **Lag0**, le **10/01/2017** à **13:06**

Bonjour,

On ne peut même pas parler de duplicata ici ! Une quittance n'est pas un document unique comme l'est, par exemple, une facture (au sens comptable du terme).

Une quittance est juste un document qui atteste d'un paiement. On peut très bien en établir autant que l'on veut sans parler de duplicata...

Par **Linette1803**, le **10/01/2017** à **13:47**

Merci beaucoup pour cette précision! J'espère obtenir cette fameuse quittance de loyers ;)